

Article 23 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales et portant abrogation de dispositions relatives à la police des carrières

Date de mise à jour : 16 Avril 2024

Notre analyse

Les articles 24 à 32 du présent décret viennent en complément des [articles R4534-40 à R4534-59](#) du Code du travail relatifs aux travaux souterrains dans les mines et carrières.

Article 23 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales et portant abrogation de dispositions relatives à la police des carrières

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux travaux souterrains.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



La sécurité dans les
travaux souterrains

Cliquez ici pour accéder à cet outil